

MAIRIE DE SAINTE-CROIX  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de Meximieux

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2024 - 17**  
**Séance du 18 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 18 juin, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 13 juin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT

Présent(e)s : Mesdames BOUCHARD, BERTHIER-CASSET, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA,

Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL

Absent(es) excusé(es) :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LE DIOCESE ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO) POUR L'INSTALLATION D'UN NICOIR DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire, Michel LEVRAT informe le Conseil Municipal du projet de créer un espace de refuge avec la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO).

Pour ce faire, il est proposé de souscrire auprès de la LPO une convention pour une durée de 3 ans qui précisera le lieu envisagé et les actions d'accompagnement que la commune et la LPO mettront en œuvre.

En créant ce refuge « Ligue pour la Protection des Oiseaux », la structure s'engage à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur son refuge.

Sachant que les chouettes effraies nichent déjà dans le clocher de l'église du village et que l'accord du diocèse est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en soulignant cependant que le point 3 de l'article 6 de la convention ne devra pas entraîner de frais pour la municipalité.

- **APPROUVE** le projet de convention d'installation et de suivi d'un nichoir à Chouette Effraie dans le clocher de l'église avec la LPO et le diocèse
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Michel LEVRAT

